



## Division des Examens et Concours

DIEC/16-695-1639 du 22/02/2016

### **BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - SESSION 2016 - ORGANISATION DES EPREUVES FACULTATIVES ECRITES DE LANGUES**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83 - Mme LAURENT - Tel : 04 42 91 71 87 - Fax : 04 42 91 75 02

La liste des centres d'examen des épreuves facultatives orales de langues énumérées en annexe n° 4 du BA n° 683 du 12 octobre 2015 et des épreuves facultatives des disciplines artistiques qui se dérouleront du 10 au 27 mai 2016 fera l'objet d'une publication ultérieure.

#### **1- Modalités des épreuves facultatives écrites de langues enseignées à des publics peu nombreux, dites « rares »**

##### **1.1 - Calendrier des épreuves et des corrections**

<b>Dates et horaires</b>	<b>Séries concernées</b>	<b>Centre d'épreuves</b>	<b>Modalités de circulation des copies</b>	<b>Correction et saisie des notes</b>
<b>Mercredi 30 mars 2016</b> de 14h à 16h	BCG - BTN toutes	Lycée Saint Joseph les Maristes - Marseille	Transmission au rectorat par le centre d'épreuves le 31 mars 2016	- Correction par INALCO PARIS <b>Avril-Mai 2016</b> - Saisie des notes par DIEC 3.02 <b>Juin 2016</b>

##### **1.2 - Matériel fourni**

- Etiquettes d'anonymat, étiquettes de table
- Listes d'émargement
- Copies modèle E.N. (en usage depuis la session 1999)
- Papier brouillon

##### **1.3 - Procédure**

- Classer les copies par salles et ordre alphabétique après l'épreuve
- Coller sur chaque copie l'étiquette d'anonymat. La copie blanche porte le nom et le numéro de matricule du candidat qui l'a remise. La mention copie blanche est portée sur la liste d'émargement et inscrite par le surveillant sur la copie.

Pour chaque candidat absent, il est introduit dans le lot des copies, en lieu et place de sa copie, une copie blanche. La mention « absent » figure visiblement sur la copie.

- Massicoter : il ne doit rester sur la copie que le numéro d'anonymat
- Glisser les copies ainsi préparées dans les enveloppes fournies par le Rectorat Aix-Marseille
- Insérer un exemplaire du sujet de l'épreuve dans chaque enveloppe

#### **1.4 - Circulation des copies**

Les copies anonymées sont acheminées par le centre d'épreuves au rectorat le 31 mars 2016  
Après correction, les copies sont conservées au rectorat, pendant un an, à l'issue de la session, aux fins de consultation par les candidats qui en feraient la demande.

<b>LANGUES</b>		<b>Baccalauréat général</b>	<b>Baccalauréat technologique</b>	<b>EFFECTIF TOTAL</b>
ALBANAIS		2		2
AMHARIQUE		1		1
ARMENIEN		24		24
BERBERE	KABYLE	11		11
	RIFAIN	4	1	5
	CHLEUH	1		1
BULGARE		2	1	3
CAMBODGIEN		1		1
COREEN		3		3
CROATE		1		1
FINNOIS		1		1
HONGROIS		4		4
MALGACHE		8	1	9
NORVEGIEN		1		1
PERSAN		3		3
ROUMAIN		5		5
SERBE		3		3
SLOVAQUE		1		1
TAMOUL		1		1
TCHEQUE		1		1
TURC		15		15
VIETNAMIEN		8		8
<b>EFFECTIF TOTAL</b>		<b>101</b>	<b>3</b>	<b>104</b>

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*